



## Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 31.01.2023 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantionale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
  - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
  - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la <b>clé de répartition</b> (en %)	Répartition <b>réelle</b> (en nombre de personnes)	Répartition <b>théorique</b> (en nombre de personnes)
AG	8,0	6005	6007
AI	0,2	144	141
AR	0,6	611	479
BE	12,0	9046	9026
BL	3,4	2549	2518
BS	2,3	1850	1702
FR	3,8	2835	2817
GE	5,8	4388	4381
GL	0,5	375	354
GR	2,3	1738	1731
JU	0,9	642	638
LU	4,8	3627	3603
NE	2,0	1532	1522
NW	0,5	374	377
OW	0,4	333	330
SG	5,9	4451	4452
SH	1,0	730	719
SO	3,2	2401	2401
SZ	1,9	1411	1403
TG	3,3	2455	2448
TI	4,0	3154	3037
UR	0,4	332	319
VD	9,4	7064	7051
VS	4,0	2829	3016
ZG	1,5	1131	1114
ZH	17,9	13 020	13 442
	<b>100,00</b>	<b>75 027</b>	<b>75 027</b>

### Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.